



N° 23/CA/05/003

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
Service des Campings Municipaux

Séance du 12 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 12 mai, à dix heures 30 minutes, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance sous la Présidence de **Monsieur Gérard CANOVAS**, Président.

Collège d'élus : M. Gérard CANOVAS, Mme Brigitte LANET, M. FERNANDEZ, M. CALAS, M. MERIEAU, M. LARY,

Absent(e)s : M. DORLEANS, Mme DUMAS,

Le Conseil d'Administration a choisi comme secrétaire de séance : Monsieur Didier CALAS

Objet n° 3 : Affectation des résultats de l'exercice 2022 du Budget « EPIC-Service des Campings »

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2022 pour le Budget « EPIC-Service des campings »,

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement,

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération :

Rappelle que le résultat cumulé de fonctionnement du Budget « EPIC-Service des Campings » à la clôture de l'exercice 2022, approuvé au Compte administratif, s'élève à

+ 207 313,10 €.

Ce résultat cumulé se décompose comme suit :

- Résultat de fonctionnement propre à l'exercice 2022 : 68 237,92 €
- Résultat de fonctionnement reporté 2021 : 139 075,18 €

Le résultat de la section d'investissement est de **129 011,76 €**

Résultat d'investissement propre à l'exercice 2022 : 22 013,71 €

Résultat d'investissement reporté 2021 : 106 998,05 €

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Président propose au Conseil D'Administration d'affecter le résultat de la section de fonctionnement cumulé, soit **207 313,10 €** en report à nouveau à la section de fonctionnement.

A noter que le résultat de la section d'investissement 2022 sera repris à la section d'investissement de 2023.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil d'Administration de délibérer.

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré vote à :

UNANIMITE

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Autorise** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement cumulé, soit **207 313,10 €** en report à nouveau à la section de fonctionnement.
- **Approuve** que le résultat de la section d'investissement 2022 soit repris à la section d'investissement de 2023.
- **Dit que** copie de la présente Délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc-les-Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Transmis en Préfecture

Le *22 mai 2023*

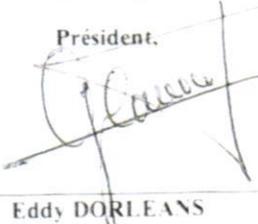
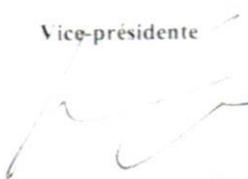
Le Président, Gérard CANOVAS



Publiée et exécutoire, le *31 mai 2023*

Le Président, Gérard CANOVAS



<p>Gérard CANOVAS Président.</p> 	<p>Brigitte LANET Vice-présidente</p> 	<p>Angel FERNANDEZ</p> 	<p>Didier CALAS</p> 
<p>Eddy DORLEANS</p> 	<p>Claude MERIEAU</p> 	<p>Pierre LARY</p> 	<p>Cathy DUMAS</p>